

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

ET RECUEIL DES LOIS SUISSES

70^e année. Berne, le 20 novembre 1918. Volume V.

Paraît une fois par semaine. Prix: 12 francs par an; 4 francs pour six mois plus la finance d'abonnement ou de remboursement par la poste.
Insertions: 15 centimes la ligne ou son équivalent; doivent être adressées franco à l'imprimerie K.-J. Wyss Erben, à Berne.

Rapport

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la mise sur pied de troupes et les agitations grévistes.

(Du 12 novembre 1918.)

Monsieur le Président et Messieurs,

I.

Depuis quelque temps déjà, nous voyions à l'œuvre en diverses parties de la Suisse des agitateurs sans scrupules et surtout des représentants du terrorisme bolchewik, préparant le terrain en vue de mouvements subversifs. Ces menées révolutionnaires parfois même nettement anarchistes se manifestaient principalement à Zurich avec une insolence et une intensité toujours grandissantes, de sorte que, peu à peu, la population de cette ville s'est laissée gagner par une agitation extrême, qui s'est étendue à de nombreux cercles de la Suisse entière. L'excitation de la ville de Zurich avait atteint un tel degré que le gouvernement cantonal, après mûre délibération, se résolut à prier le Conseil fédéral d'envoyer des troupes en nombre suffisant pour tranquilliser la population et prévenir les désordres qui menaçaient de se produire. Pour maintenir le bon ordre et le calme et pour défendre la liberté des citoyens contre la violence et l'arbitraire, on mobilisa 4 régiments d'infanterie et 4 brigades de cavalerie. Vu les grands sacrifices déjà supportés par les troupes fédérales et vu surtout la dangereuse épidémie de grippe qui sévit encore, ce n'est que tout-à-fait à contre-cœur que le

Feuille fédérale suisse. 70^e année. Vol. V.

6

67

gers, sèment la haine, exploitent les difficultés insurmontables de notre ravitaillement, excitent les passions mal-saines; ces éléments-là ne reculeraient ni devant les coups de force ni devant le crime. Dans la maison suisse, si largement hospitalière et si ouverte à l'esprit de liberté, il n'y a point de place pour eux!

Ces menées et l'état d'esprit qui en découle constituent un des périls les plus graves pour notre sécurité et pour notre intégrité. Les regards des peuples et de leurs gouvernants sont tournés vers nous. La Suisse a toujours tenu à honneur d'être un asile de liberté et d'indépendance; elle n'a jamais été et ne deviendra jamais un foyer de désordre.

Nous sommes fermement résolus à remplir le plus essentiel de tous nos devoirs: celui de maintenir l'ordre dans l'Etat et de garantir la tranquillité publique. Aussi avons-nous décidé de mobiliser quatre régiments d'infanterie et quatre brigades de cavalerie avec quelques unités complémentaires.

Ce n'est pas d'un cœur léger que nous avons arrêté ces mesures; nous avons pleine conscience du lourd sacrifice que nous imposons dans les circonstances actuelles à nos soldats; mais nous comptons sur leur patriotisme et sur leur discipline et nous ne saurions oublier que la tâche d'un gouvernement est celle de prévenir les troubles plus encore que celle de les réprimer; l'opinion publique ne nous pardonnerait, et à juste raison, ni un acte d'imprévoyance, ni un acte de faiblesse.

Nous nous adressons à vous, fidèles et chers confédérés, afin que vous souteniez votre gouvernement, dans cette heure si grosse de responsabilités, par votre calme, par votre sens civique, par votre pondération et par votre maîtrise de vous-mêmes.

Les mesures dont il s'agit ne visent ni une catégorie déterminée de la population ni l'un quelconque des partis suisses. Nous faisons, au contraire, l'appel le plus pressant à toutes les catégories de nos populations, paysannes, ouvrières et bourgeoises, et à tous les partis, ainsi qu'à leurs chefs, pour qu'ils travaillent dans la concorde avec nous et nous aident à passer, sans troubles et sans secousses violentes, de la période de guerre à la période de paix. Il n'y a point de citoyens éclairés en Suisse qui pourraient ou qui voudraient se solidariser avec les ennemis de notre démocratie.

66

gouvernement zurichois s'est résigné à demander le secours de la force armée; c'est bien à contre-cœur aussi que le Conseil fédéral a accordé cette requête. Mais son devoir évident et inéluctable l'obligeait à agir ainsi. Encore fallait-il agir rapidement. Dans l'intérêt de la ville de Zurich et du pays tout entier, le Conseil fédéral mit les troupes sur pied immédiatement pour préserver le pays d'un grand danger. Nous avons motivé notre attitude le 7 novembre par l'appel suivant adressé au peuple suisse:

«Fidèles et chers confédérés,

La guerre mondiale approche de sa fin. La Suisse n'aura point eu à payer son tribut de sang dans la gigantesque crise d'où sortiront une humanité nouvelle et un ordre international nouveau. Nous aurons ressenti des privations et des restrictions parfois gênantes, parfois même très douloureuses, mais nous n'avons qu'à les comparer aux souffrances héroïques, aux misères et aux angoisses des peuples entraînés directement dans la guerre pour comprendre que nous n'avons pas le droit de nous plaindre. Nous avons même joui d'un privilège inestimable, celui d'avoir pu contribuer, dans la mesure de nos faibles forces, à soulager les douleurs et à panser les blessures des autres.

Tous les belligérants ont reconnu et respecté notre neutralité. Tous, sans exception, nous ont fourni des preuves précieuses de leur amitié. Notre armée a monté sa garde fidèle pendant plus de quatre ans à notre frontière; la reconnaissance sans bornes que nous lui devons s'est encore accrue depuis le jour où une épidémie insidieuse a fait des ravages dans les rangs de nos vaillants soldats.

Mais au moment où nous envisageons, avec les chefs de l'armée, les mesures à prendre en vue d'opérer une démobilisation rapide, quoique graduelle, nous avons acquis la conviction qu'une inquiétude diffuse et toujours grandissante s'était emparée de certaines régions du pays et particulièrement de notre centre urbain le plus peuplé, celui de Zurich. Le gouvernement de Zurich nous a demandé instamment de lever des troupes nouvelles pour rassurer l'opinion désemparée et pour prévenir la possibilité de désordres. Quelques journaux et quelques groupes menacent ouvertement ou d'une manière voilée de transporter en Suisse les expériences révolutionnaires et anarchistes qui ensanglantent la Russie. Des éléments louches, généralement étran-

68

La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple. Elle est la raison d'être, l'âme même de nos institutions. Sans la démocratie, la Suisse cesserait d'exister. Si la guerre nous a épargnés, si le sentiment de cohésion nationale s'est raffermi et s'est purifié, si les sympathies des peuples sont venues nous réconforter, c'est aussi que notre pays est le berceau le plus ancien et le foyer le plus ardent de l'idée démocratique dans le monde. Certes, la démocratie ne consiste pas seulement dans les formes; celles-ci doivent se pénétrer de justice et de solidarité sociales; mais les formes de la démocratie sont l'instrument indispensable pour réaliser cette justice et cette solidarité. Détruire ou affaiblir l'instrument, ce serait empêcher le progrès social. Serait-ce au moment où les idées démocratiques brisent partout les formes vieillies et surannées et marchent de victoire en victoire que des Suisses dignes de ce nom songeraient à les renier?

Démocratie et réforme sociale sont les deux faces d'un même problème; nous devons perfectionner toujours davantage nos institutions politiques pour les faire servir toujours mieux à l'amélioration et à l'élevation de nos conditions sociales; la réforme sociale s'impose à tous ceux qui savent comprendre la grande leçon des événements, mais cette réforme nécessaire ne peut se réaliser que par la voie de l'évolution. Réforme sociale et révolution demeureront, chez nous, deux termes irréconciliables.

Nous avons fait dans ces quatre années de guerre et nous continuerons à faire tout ce qui peut dépendre de notre bonne volonté pour faciliter au peuple suisse et particulièrement aux personnes à revenus modestes les conditions de la vie. Les questions de l'alimentation, du vêtement, du combustible, du chômage, des habitations, des traitements et des salaires nous préoccupent toujours de la manière la plus vive. Ce n'est que par la compréhension généreuse et par l'aide fraternelle que nous viendrons à bout de toutes les difficultés.

Fidèles et chers confédérés, unissons nos efforts pour maintenir la paix et la prospérité dans notre patrie bien-aimée et demandons à Dieu qu'il l'ait, comme jusqu'ici, en sa garde toute-puissante!»

Il va de soi que la mise sur pied de troupes n'était dirigée ni contre un parti politique quelconque ni contre la population ouvrière, mais seulement contre les dangereuses manœuvres révolutionnaires et anarchistes. Néanmoins, l'union ouvrière de Zurich et le comité d'action d'Olten ont déclaré voir dans la décision prise par le Conseil fédéral pour le maintien de la paix publique et de l'ordre une grave provocation à l'adresse du parti démocrate-socialiste. Les organisations dont il s'agit ont saisi ce prétexte pour ordonner une grève de 24 heures, le samedi 9 novembre dans 19 des principales villes. Une délégation du comité d'action d'Olten a exigé le dimanche 10 novembre du Conseil fédéral le retrait des troupes, en menaçant, en cas de refus, de recourir à la grève générale à partir de lundi. Le Conseil fédéral a repoussé cette sommation en faisant observer qu'ayant la mission de maintenir l'ordre public, il lui était impossible de prendre la responsabilité du retrait immédiat des troupes. Le président de la Confédération a insisté énergiquement auprès des délégués du comité d'Olten, leur représentant la responsabilité énorme qu'ils assumaient par leur projet, aussi bien en ce qui concerne la situation intérieure que la situation internationale de la Suisse. Il les a priés instamment d'éviter de déchaîner sur le pays les grands maux pouvant résulter d'une grève générale. Dans la nuit du 10 au 11 novembre, le comité d'action a décidé la grève générale, qui a commencé dans la nuit du 11 au 12 à minuit et qui devait comprendre toutes les exploitations publiques et privées de toutes les parties de la Suisse. A Zurich la grève générale a déjà commencé le lundi. Le comité d'Olten a lancé un appel au peuple travailleur de la Suisse dans lequel il déclare entre autres: «Le Conseil fédéral de la plus ancienne démocratie d'Europe s'empresse d'étranger les rares libertés du pays, de proclamer l'état de siège et de mettre le peuple devant la pointe des bayonnettes et sous le feu des mitrailleuses.

«Un pareil gouvernement prouve qu'il est incapable de comprendre notre époque et ses besoins. Sous le prétexte de protéger l'ordre et la paix, ainsi que la sécurité intérieure et extérieure du pays, il compromet de la façon la plus frivole cette paix, cet ordre et cette sûreté intérieure et extérieure du pays. Il ne saurait en aucune façon prétendre être un gouvernement démocratique et populaire».

Ce langage et cet exposé se passent de tout commentaire. Le Conseil fédéral a été amené à mettre sur pied de

où la guerre grondait autour de nous; vous la sauvez par votre résolution et par votre courage dans cette heure de crise intérieure.

Que Dieu protège la patrie!»

En vertu de nos pleins pouvoirs et en raison de la contrainte exercée sur nous par la grève générale, nous avons rendu une ordonnance concernant les mesures à prendre au sujet des attaques dirigées contre la sécurité intérieure de la Confédération. Par cette ordonnance les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'administration militaire sont soumis à la juridiction militaire. Tous les fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération et des services publics de transport qui prennent part à la grève sont punissables; sont également punis ceux qui les provoquent à ce délit. Pour faire suite à cette ordonnance le Conseil fédéral a adressé aux fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération l'appel suivant:

«La grève générale a été décidée par le comité d'action d'Olten et doit commencer à minuit. Certaines fédérations des employés de la Confédération paraissent vouloir s'associer à la cessation générale du travail.

Nous ne pouvons admettre que, dans les temps sérieux et gros de dangers que nous traversons, des fonctionnaires, employés ou ouvriers de la Confédération abandonnent leur poste. En entrant au service de l'Etat vous avez contracté envers lui des devoirs dont vous ne pouvez vous affranchir à la légère. Vous êtes liés à l'Etat par un lien de fidélité qui vous interdit d'agir de la sorte. Pour toute la société concentrée dans l'Etat il est nécessaire que vous remplissiez sûrement et fidèlement vos fonctions; de vous dépend la vie économique de cette société.

Sont en conséquence coupables les comités ou les membres isolés de ces fédérations qui engagent les employés et ouvriers de la Confédération à cesser leur travail. Est coupable également celui qui donne suite à de telles incitations. Nous vous rappelons tous à votre devoir et vous rendons responsables de toutes les conséquences que pourrait entraîner le mépris de ce devoir.

Tous ceux qui ont jugé bon de s'associer à la grève générale sont invités à reprendre leur travail dans les vingt-quatre heures. Quiconque ne donnera pas suite à cette injonction sera punissable.»

nouvelles troupes et à adresser au peuple suisse le 11 novembre le nouvel appel suivant:

«Fidèles et chers confédérés,

Trois jours à peine se sont écoulés et nous nous voyons obligés de nous adresser à vous une deuxième fois.

Le comité d'action d'Olten a répondu aux mesures que nous avons arrêtées dans l'intérêt supérieur de la patrie et que nous vous avons fait connaître dans notre première proclamation, par la déclaration de la grève générale. Celle-ci, qui a déjà commencé dans le canton de Zurich, devrait s'étendre au pays tout entier à partir de ce soir à minuit.

Cette grève générale met en danger la vie du pays. Nous avons décidé ce matin même de lever encore l'infanterie de la 1^{re} division et celle de deux brigades de montagne pour protéger l'ordre et la tranquillité publique, et de convoquer l'Assemblée fédérale en session extraordinaire, pour demain, mardi, à 11 heures.

Nous avons arrêté, en même temps, une ordonnance contre les atteintes à la sûreté intérieure de la Confédération. Cette ordonnance soumet les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'administration militaire, fédérale et cantonale, ainsi que ceux des administrations de transport aux lois militaires. Elle déclare aussi que la participation du personnel de l'Etat à une grève constitue un délit.

Le comité d'action d'Olten formule, la menace à la bouche, des revendications politiques et sociales. Nous nous sommes placés, dans notre première proclamation, sur le terrain de la réforme sociale. Rien ne pourra nous faire abandonner cette détermination, mais nous repoussons tout mouvement de réforme qui voudrait s'accomplir par voie révolutionnaire, c'est-à-dire en dehors des formes constitutionnelles et légales. Nous nous élevons contre toutes les violences; nous les empêcherons en toute éventualité.

Fidèles et chers confédérés, vous êtes les citoyens d'une libre démocratie. Vos institutions et vos lois vous fournissent le moyen de réaliser par votre seule volonté tous les progrès et toutes les innovations dans l'ordre social comme dans l'ordre politique. Ne tolérez pas que notre chère Suisse sombre dans les convulsions de l'anarchie! Vous l'avez sauvegardée par votre vigilance dans les heures angoissantes

Tel est le bref résumé des motifs qui nous ont engagés à mettre des troupes sur pied pour protéger la paix et l'ordre public contre des exigences et des actes de violence révolutionnaires. Nous continuerons dans cette crise si douloureuse pour la démocratie suisse à remplir notre devoir et à recourir à tous les moyens pour garantir l'autorité de l'Etat au dedans et au dehors. Nous opposerons s'il le faut la force des lois à l'émeute. Nous avons la conviction que la grande majorité du peuple suisse est avec nous et approuve notre attitude. Nous proposons à l'Assemblée fédérale d'accorder son approbation à l'attitude du Conseil fédéral.

II.

Bien que le manifeste du comité d'Olten nous ait décerné un brevet d'incapacité, nous nous considérons cependant comme capables et obligés de nous prononcer sur le programme politique formulé pour essayer de justifier la grève générale.

Les expressions méprisantes des chefs du parti ouvrier ne nous empêcheront pas d'examiner les problèmes de politique sociale avec le plus cordial bon vouloir et avec la plus grande conscience. Nous aussi, nous estimons faire partie du peuple qui travaille, et nous ne connaissons pas de tâche plus élevée que celle de développer par tous les moyens l'ascension sociale et intellectuelle des groupes économiquement faibles de notre peuple, sur la base d'une solidarité nationale et internationale. Les exigences du comité d'Olten sont formulées comme suit: «Nous exigeons la transformation immédiate du gouvernement existant en l'adaptant à la volonté du peuple: nous exigeons que le nouveau gouvernement prenne des engagements sur le programme minimum suivant: 1. Renouvellement immédiat du Conseil national sur la base de la représentation proportionnelle. 2. Droit de vote actif et passif accordé aux femmes. 3. Introduction de l'obligation générale du travail. 4. Introduction de la semaine de 48 heures dans toutes les entreprises publiques et privées. 5. Réorganisation de l'armée dans le sens d'une armée populaire. 6. Approvisionnement assurés d'accord avec les producteurs agricoles. 7. Assurances contre la vieillesse et l'invalidité. 8. Monopolarisation par l'Etat des importations et des exportations. 9. Remboursement de toutes les dettes de l'Etat par les classes possédantes».

Nous nous permettons à ce sujet les observations suivantes: La transformation aussi rapide que possible du Conseil fédéral pour y faire entrer une représentation du parti

socialiste, correspondant à l'importance de ce parti, est entièrement conforme à notre manière de voir. Dans l'intérêt de l'ensemble de l'Etat et dans celui du parti ouvrier socialiste, les chefs de ce parti devraient participer aux travaux et aux responsabilités du gouvernement. Dans l'opinion du Conseil fédéral le nombre des membres du pouvoir exécutif devrait être porté aussitôt que possible à 9, de façon à accorder dans un avenir très prochain une représentation au parti socialiste. Si cette augmentation du nombre des conseillers fédéraux n'était pas acceptée, on pourrait trouver d'autres voies et moyens pour assurer au parti socialiste dans un Conseil fédéral maintenu à 7 membres la représentation qui lui revient. Nous exprimons donc l'espoir que le projet concernant l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux — projet actuellement pendant devant le conseil des Etats — recevra des événements et des expériences actuelles une impulsion suffisante pour qu'une solution affirmative intervienne à brève échéance.

Quant à la réélection du Conseil national sur la base de la représentation proportionnelle, le Conseil fédéral soumettra aux conseils législatifs à la prochaine session de décembre un projet de loi fédérale sur la représentation proportionnelle. Ce projet peut fort bien avec du bon vouloir être adopté par les deux chambres dans cette même session de décembre. Il faudra ensuite examiner en première ligne si, d'après la constitution, le Conseil national devra être élu déjà pour l'année 1919 d'après la future loi concernant la représentation proportionnelle ou si les nouvelles élections peuvent (à teneur de l'art. 76 de la constitution) avoir lieu seulement à l'expiration de la législature en cours? Si le renouvellement du Conseil national a lieu avant l'expiration de la présente législature, il sera nécessaire, si l'on ne veut pas passer outre à une disposition constitutionnelle en recourant à un décret d'occasion, de soumettre à l'adoption du peuple et des cantons une disposition transitoire de caractère constitutionnel.

Quant au droit de vote actif et passif des femmes, à l'introduction de l'obligation générale du travail et aux autres points mentionnés dans le programme socialiste, nous ne croyons pas devoir entrer aujourd'hui en matière à leur égard. Vis-à-vis de toutes ces demandes, notre attitude est purement objective, et nous ne leur opposons aucune hostilité préconçue. Toutes ces réclamations exigent d'ailleurs d'être mieux précisées pour que nous puissions prendre position en ce qui les

la sorte en avant en faveur des réclamations fondées de l'internationale ouvrière, elle n'atteindra pas seulement à l'intérieur le résultat social désiré, mais à l'extérieur aussi elle se procurera une situation normale plus forte. Le sentiment de la nécessité de telles mesures est général et la Suisse a, plus qu'un autre pays, qualité pour prendre l'initiative de faire compléter au point de vue de la politique sociale le programme de la Société des Nations. Il suffit de rappeler à cet égard que c'est la Suisse qui en 1876 a mis en mouvement les conversations diplomatiques pour la protection internationale des ouvriers. L'association internationale pour la protection légale des ouvriers a fait de grandes choses comme préparation scientifique et comme propagande; elle doit en première ligne à l'initiative suisse sa constitution, et c'est en Suisse qu'elle a placé le siège de l'Office international du travail. Les quatre conventions internationales ont été négociées à Berne où s'est aussi tenue la dernière conférence internationale ouvrière.

La nécessité d'accords internationaux de nature politico-sociale ressort encore plus directement du troisième point du programme Wilson relatif à la suppression des barrières économiques. Ces barrières ne pourront être renversées que si les Etats contractants se sont assurés au préalable que dans aucun pays des conditions rétrogrades en matière de travail ne s'opposent à la concurrence loyale sur les marchés du monde.

Il va soi que cette connexité entre les conditions nationales et internationales du travail ne saurait nous empêcher, à l'intérieur de nos cadres nationaux, de réaliser le plus rapidement possible toutes les réformes sociales qui paraissent réalisables.

Tout en favorisant le plus possible l'amélioration progressive du sort des ouvriers, nous voudrions insister en terminant sur le fait que ces réformes ne peuvent être réalisées que sur le terrain du droit et de la loi, en respectant la volonté du peuple entier et nos institutions démocratiques constitutionnelles et légales. Dans notre démocratie, c'est la majorité qui doit toujours être la maîtresse. Les réformes et les transformations sociales les plus considérables sont chez nous possibles sans ébranlement et sans trouble. C'est le bulletin de vote à la main que tous ces combats politiques et sociaux sont livrés. C'est là notre fierté, c'est là notre force. C'est pour cela que nous repoussons avec la plus

concerne. Il serait en tous cas fort difficile d'amener tous les membres du Conseil fédéral à prendre des engagements au sujet de toutes ces exigences minimales, pour nous servir des termes mêmes du manifeste de grève. On doit se rappeler que les travailleurs du peuple suisse n'appartiennent pas aux groupes socialistes seuls et qu'il y a lieu de tenir compte aussi des opinions des autres cercles populaires: notamment de la population agricole. Nous voudrions tout spécialement faire ressortir aujourd'hui que nous croyons pouvoir mieux assurer le ravitaillement d'accord avec les producteurs agricoles, comme aussi l'assurance vieillesse et invalidité. Quant aux demandes relatives à la diminution des heures de travail par semaine, nous faisons observer que cette question a des côtés internationaux. Ce sont précisément les problèmes les plus importants de la politique sociale qui ne peuvent être résolus d'une manière satisfaisante que par des accords internationaux. Cette communauté internationale des devoirs et des intérêts a été jusqu'ici beaucoup trop peu reconnue et admise par les divers Etats. Il nous sera permis d'ajouter à ce sujet encore quelques explications. A la session de juin, nous avons traité des grands problèmes de la Société des Nations. Déjà alors, il a été exposé ce qui suit au nom du Conseil fédéral: « Une chose ne doit pas être oubliée: la connexité de la politique intérieure et de la politique extérieure. De même que les événements de guerre exercent une action paralysante et perturbatrice sur le développement social interne des états, de même on ne peut pas attendre qu'ils s'établisse une paix durable entre les états si, au sein des diverses classes de chaque état, règne une lutte sans merci pour le gain matériel et la possession du pouvoir. L'admission de ce principe devrait diriger à l'avenir la politique tant nationale qu'internationale.» Le Conseil fédéral insiste aujourd'hui plus énergiquement que jamais sur la nécessité d'insérer des accords de nature politique sociale, dans les bases de la Société des Nations. Comme base pour le programme à soumettre à la conférence de la paix, il faudra tenir compte d'une part de l'acte final, demeuré en suspens, de la convention internationale de Berne de 1913 concernant la protection des ouvriers et d'autre part aussi des programmes préparés aux conférences corporatives de Leeds, en juillet 1916 entre les états alliés, et de Berne en octobre 1917 entre les états centraux et les neutres. Une partie des exigences de Leeds et de Berne ont déjà reçu satisfaction de la part de la Suisse. Du fait que la Suisse s'est mise de

grande énergie sur le terrain de la politique sociale, aussi bien que sur les autres terrains, toute tentative d'une dictature de classe ou de parti, et toute tentative de substituer le recours à la force illégitime à la volonté populaire constitutionnellement exprimée. C'est pour cela que nous regrettons profondément la grève générale actuelle, devant laquelle l'Etat ne peut s'incliner sans s'abandonner lui-même. Nous faisons appel au bon vouloir et à la solidarité de toutes les classes et de tous les citoyens et nous tendons au parti socialiste suisse et à ses chefs la main loyale de la Confédération, pour travailler en commun à la prospérité de tous les ouvriers.

Et maintenant vous avez la parole, vous les représentants et les hommes de confiance du peuple suisse. Au peuple suisse qui respecte son passé et qui croit à son avenir; à notre vaillante armée avec le concours de laquelle nous avons jusqu'ici assuré l'honneur et l'indépendance de notre chère patrie et qui remplit en ce moment une tâche difficile et douloureuse, nous exprimons notre hommage ému et reconnaissant.

Dieu protège la patrie suisse!

Berne, le 12 novembre 1918.

Au nom du Conseil fédéral suisse:
Le président de la Confédération:
CALONDER.

Le chancelier de la Confédération,
SCHATZMANN.